



PROMOTION DU 1^{er} JUIN AU 31 août 2019

Assurance-vie différente de 25 000\$

Offre aux membres de la SSJBCQ

La SSJBCQ rembourse la première prime mensuelle à son programme d'assurance vie. Ces protections sont offertes en exclusivité aux membres de la SSJBCQ. Si vous n'êtes pas membre et que vous désirez souscrire une assurance, un montant de 5 \$¹ sera ajouté à votre prime annuelle.

Avantages directs

Règlement rapide et efficace, possibilité de paiement anticipé.

Contrat simple et à prix avantageux.

Protection la vie durant et le capital ne diminue pas avec l'âge.

Prestation de décès non imposable.

Admissibilité

- Devenir membre de la SSJBCQ
- Être âgé entre 1 an et 54 ans
- Répondre aux questions d'admissibilité (sans examen médical)
- Montant maximum de 25 000\$
- Lors de la souscription la demande doit être accompagné d'un spécimen de chèque pour le paiement de la prime.

Ne peut pas être combiné avec aucune autres promotions (exemple promotion bébé)

La promotion est applicable aux produits Entraide-Sécuriaide, décès accidentel ou Acciaide exclusivement.

N.B Le paiement de la carte de membre doit accompagner la demande d'adhésion au service sélectionné.
Cette promotion exclue les produits du Cabinet d'assurance de la SSJBCQ.

¹ L'adhésion annuelle à la SSJBCQ est de 10 \$. Au 1^{er} juin, cette adhésion est de 5 \$.